

A2M LEVAGE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 4 000 euros

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

État des souscriptions au capital social

Conformément à l'article L. 225-3 du Code de commerce, il est établi l'état des souscriptions au capital social de la société A2M LEVAGE, tel que constaté lors de sa constitution :

Souscripteur	Actions souscrites	Valeur nominale	Montant souscrit	Montant libéré
Ahmed MIFTAH	4 000	1 €	4 000 €	2 000 € (50 %)
TOTAL	4 000	—	4 000 €	2 000 €

Le solde du capital souscrit, soit 2 000 euros, devra être libéré dans un délai de cinq ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés, sur appel du Président, conformément à l'article 6 des statuts.

Les fonds correspondant à la libération partielle ont été déposés auprès de l'office notarial de Maître Quentin FOUREZ, notaire à Pont-Audemer (27500), ainsi qu'en atteste le certificat du dépositaire des fonds établi le 11 août 2026.

Le présent état des souscriptions est certifié sincère et véritable par le représentant légal de la société.

Fait à Créteil, le 14 août 2026

L'associé unique et représentant légal

Monsieur Ahmed MIFTAH, Président

